



# Introduction par effraction

Information à l'intention des propriétaires de commerces

{ *fiche info* }

## INTRODUCTION

Il y a introduction par effraction (cambriolage) lorsqu'un **individu s'introduit illégalement** dans un commerce dans le but d'y commettre une infraction. Il n'est cependant pas nécessaire qu'un dispositif quelconque soit brisé pour faciliter l'introduction ou même qu'un bien soit effectivement volé pour que l'individu soit accusé d'introduction par effraction.

### DANS L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Il survient environ **300-400** introductions par effraction dans les commerces.



#### QUELLES SONT LES CIBLES ?

Les bâtiments commerciaux, suivis des établissements publics (écoles, complexes sportifs).

60 %

des introductions par effraction se produisent le soir ou la nuit, lorsque les commerces ne sont pas surveillés.



#### QUELS SONT LES OBJETS

Le matériel informatique, les outils et l'argent comptant.

### CONTRÔLER LES ACCÈS

*Rendez-lui la tâche difficile !*



INSTALLER DES PORTES EN ACIER OU EN ALUMINIUM OU TOUT AUTRE MATÉRIAU RÉSISTANT.



INSTALLER DES SERRURES À BARIL DOUBLE CYLINDRE MUNIES D'UN PÊNE DORMANT (TROU DE SERRURE DES DEUX CÔTÉS).



RECOUVRIR LES VITRES D'UNE PLAQUE DE VERRE LAMINÉE OU D'UN FILM DE SÉCURITÉ AFIN DE LES RENDRE PLUS RÉSISTANTES AUX COUPS.



ÉQUIPER LES PORTES ET LES FENÊTRES D'UN SYSTÈME D'ALARME RELIÉ À UNE CENTRALE.



SÉCURISER LE TOIT : VERROUILLER LES TRAPPES, COUPER LA CIME DES ARBRES, ÉLIMINER TOUT ACCÈS POSSIBLE AU TOIT.



ÉCLAIRER L'EXTÉRIEUR EN TOUT TEMPS  
(PORTES, FENÊTRES, ENSEIGNE,  
COUR, STATIONNEMENT)  
ET PROTÉGER LES LUMIÈRES  
EN INSTALLANT DES GRILLES  
PROTECTRICES  
OU EN CADENASSANT LA BOÎTE À FUSIBLES.



À LA FERMETURE,  
PLACER LA CAISSE BIEN EN  
VUE,  
OUVERTE ET VIDE.



ÉCLAIRER L'INTÉRIEUR,  
LAISSER LES STORES OUVERTS,  
ÉLOIGNER LES PRODUITS DISPENDIEUX  
DES VITRINES.  
NE PAS ENCOMBRER LES VITRINES  
D'AFFICHES QUI BLOQUENT LA VUE.

## Que faire

### SI VOUS SURPRENEZ UN CAMBRIOLEUR?

1

#### RESTER CALME

Respirez  
et contrôlez votre peur.

2

#### NE PAS ENTRER

Les voleurs sont peut-être  
encore présents et armés.  
Par ailleurs, vous risquez de  
détruire les indices.

3

#### COMPOSER LE 9-1-1

Pendant que vous parlez à  
l'opératrice, des véhicules  
de patrouille sont déjà  
en direction.

4

#### CONTACTER LE PROPRIÉTAIRE

... après avoir appelé la police !

## Saviez-vous que?



Avec un tournevis de 30 cm de long, grâce à l'effet de levier,  
un homme de stature moyenne peut développer une force de 400 kg ;  
avec un  **pied de biche** , cette force passe à  **1,5 tonne** .



La  **distance moyenne parcourue**  par les criminels  
(résidence - lieu de cambriolage) est de  **1 km** .

### Sources :

LE CONSEIL CANADIEN DU COMMERCE DE DÉTAIL et LA BANQUE ROYALE DU CANADA (2008). *Autoévaluation de la sécurité dans le commerce de détail*

*Programme pour les gens d'affaires : la prévention, un investissement sûr.* Élaboré avec la collaboration conjointe de : la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

THE AMERICAN CRIME PREVENTION INSTITUTE (2012) *The Law Enforcement Officer's Complete Crime Prevention Manual.* Gohen : American Crime Prevention Institute.